

**Assemblée générale**

Distr. générale
17 avril 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 112 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003**Situation financière de l'Institut international de recherche
et de formation pour la promotion de la femme****Rapport du Secrétaire général****Résumé*

Dans sa décision 57/580, l'Assemblée générale, a prié le Secrétaire général de lui présenter, avant la fin de la reprise de sa cinquante-septième session, un rapport sur la situation financière de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), notamment l'état des contributions volontaires nécessaires pour assurer sa viabilité, et d'examiner le montant supplémentaire à imputer sur le fonds de réserve au titre du financement des activités de base de l'Institut en 2003.

Il est prévu que les ressources dont dispose le Fonds d'affectation spéciale de l'Institut permettront à ce dernier de poursuivre un nombre limité d'activités jusqu'à la fin de novembre 2003. Afin que l'Institut soit en mesure de fonctionner jusqu'au 31 décembre 2003, un montant supplémentaire de 100 000 dollars serait requis. Il est proposé que le Secrétaire général présente à l'Assemblée générale, à sa cinquante-huitième session, un autre rapport sur la situation financière de l'INSTRAW.

* La présentation tardive de ce document est due aux longues consultations auxquelles il a fallu procéder pour en établir la version finale.



I. Introduction

1. Dans sa décision 57/580 relative aux activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW), en date du 20 décembre 2002, l'Assemblée générale a :

a) Approuvé, dans le contexte de l'état récapitulatif des incidences sur le budget-programme, un montant de 250 000 dollars à imputer sur le fonds de réserve, destiné à financer les activités de base de l'Institut et représentant les traitements et dépenses communes de personnel correspondant aux quatre postes d'administrateur actuellement inscrits au tableau d'effectifs;

b) Décidé qu'un montant de 250 000 dollars serait mis de côté dans le fonds de réserve pour l'exercice biennal en cours au titre du financement des activités de base de l'Institut en 2003, ce qui porterait à 500 000 dollars le montant total destiné à financer l'Institut, en attendant l'annonce formelle et/ou le versement des contributions volontaires nécessaires pour assurer sa viabilité;

c) Prié le Secrétaire général de lui présenter, par l'intermédiaire de la Cinquième Commission, avant la fin de la reprise de sa cinquante-septième session, un rapport sur la situation financière de l'Institut, notamment l'état des contributions volontaires nécessaires pour assurer sa viabilité, et d'examiner le montant supplémentaire à imputer sur le fonds de réserve, mentionné à l'alinéa a) ci-dessus.

2. Le présent rapport est soumis conformément à cette décision.

II. Organisation administrative et financière actuelle et situation financière de l'INSTRAW

3. Conformément à la décision 57/580 de l'Assemblée générale, un montant de 250 000 dollars a été transféré au Fonds d'affectation spéciale de l'INSTRAW en janvier 2003, ce qui a porté le solde du Fonds d'affectation spéciale à 687 780 dollars. Ce montant est suffisant pour financer les activités de l'Institut, sur la base de huit postes (1 D-2, 1 P-3, 2 P-2 ou P-1 et 4 GS), et les dépenses de fonctionnement y afférentes jusqu'au 31 mai 2003.

4. Lors de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement, tenue à New York le 5 novembre 2002, des contributions d'un montant total de 11 136 dollars au Fonds d'affectation spéciale de l'INSTRAW ont été annoncées pour 2003. À l'heure où le présent rapport est établi, aucune des contributions annoncées n'a été reçue.

5. Le montant total des recettes enregistrées par le Fonds d'affectation spéciale de l'INSTRAW au cours des quatre premiers mois de 2003 s'est élevé à 138 919 dollars, dont 127 925 dollars sous forme de contributions gouvernementales et 10 994 dollars sous forme de recettes diverses en provenance d'autres sources, notamment les intérêts créditeurs.

6. Sur cette base, et compte tenu du fait que la nomination du Directeur de l'Institut prendra effet le 1er mai 2003, on estime que le solde du Fonds d'affectation spéciale de l'Institut s'élèvera approximativement à 481 900 dollars au 31 mai 2003. Ce montant sera suffisant pour assurer le fonctionnement de l'Institut,

notamment le paiement des traitements de huit membres du personnel, jusqu'à la fin de novembre 2003. Il est également prévu qu'un montant supplémentaire de 100 000 dollars sera requis pour assurer le fonctionnement de l'Institut jusqu'au 31 décembre 2003, comme indiqué au tableau ci-après :

Situation financière de l'Institut en 2003

(En dollars des États-Unis)

Solde initial	687 781
Dépenses de fonctionnement (hormis Directeur et voyages au titre de collectes de fonds)	795 900
Sous-total	(108 119)
Recettes	
Contributions gouvernementales	127 925
Recettes diverses	10 994
Sous-total	138 919
Coût approximatif d'un directeur de mai à décembre	116 800
Coût approximatif des voyages au titre de collectes de fonds	14 000
Sous-total	(130 800)
Solde final prévu pour 2003	(100 000)

7. Les ressources du Fonds d'affectation spéciale de l'INSTRAW permettrait à ce dernier de poursuivre ses activités jusqu'à la fin de novembre 2003. Afin que l'Institut soit en mesure de fonctionner jusqu'au 31 décembre 2003, un montant supplémentaire de 100 000 dollars serait requis.

III. Conclusion

8. À ce stade, il n'est pas possible de déterminer avec certitude si des contributions seront versées après la publication du présent rapport. Dans ces circonstances, l'Assemblée générale souhaitera peut-être prendre note du présent rapport et prier le Secrétaire général de lui présenter un autre rapport sur la situation financière de l'Institut à sa cinquante-huitième session.